

Préambule

Les dispositions de la présente charte s'appliquent à l'ensemble de la communauté des établissements membres du Groupe ISAE (i.e. étudiants, enseignants-chercheurs et autres personnels).

Elle présente un ensemble de principes directeurs pour promouvoir une utilisation judicieuse, critique, sécuritaire, éthique et compatible avec les enjeux climatiques de l'intelligence artificielle (IA), dans le respect des lois en vigueur et des règles universitaires.

Définitions

Selon la définition du Parlement Européen, constitue une IA tout outil utilisé par une machine pour reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité.

Le terme IA dans la présente charte fait essentiellement référence aux IA génératives (IAg). L'IAg est un type d'intelligence artificielle capable de traiter des informations et de générer des médias et des contenus variés (texte, audio, code, vidéos, images, etc.). Cette technologie s'appuie sur des grands modèles de langage (i.e. LLM, *Large Language Model*), entraînés sur de vastes volumes de données, ce qui leur permet de produire des réponses complexes, s'approchant de l'interaction humaine.

Principe 1 - Utiliser l'IA avec discernement : usages sobres et appropriés

La création de nouveaux services basés sur l'IA et l'intégration de l'IA à des services préexistants se développent de façon massive. Pourtant, en tant que citoyen, étudiant ou professionnel, il convient d'adopter une utilisation sobre, justifiée et appropriée.

Il est nécessaire d'identifier les usages des IA par rapport à ses besoins propres.

- Ayez conscience des impacts environnementaux, les outils d'IA consomment une grande quantité de ressources, conduisant à des impacts environnementaux, sociétaux et économiques importants ; si le besoin peut être répondu par les outils usuels, les privilégier.
- L'assistance d'un outil d'IA ne doit pas se substituer au développement des compétences professionnelles, académiques ou pédagogiques.
- L'IA et les applications ou fonctionnalités qui y font appel ne sont pas adaptées pour résoudre tous les types de tâches.
- Ayez conscience des caractéristiques et des limites des outils et vérifiez que vous pouvez y verser vos données (voir principe 4).

Principe 2 - Évaluer les réponses de l'IA : usages prudents et éclairés

Il existe des biais inhérents à ces outils. Les réponses peuvent être inexactes, inventées (hallucinations), obsolètes, biaisées, stéréotypées, empreintes de valeurs ou de croyances.

Il est impératif dans ce contexte de faire preuve d'esprit critique, notamment :

- Soyez conscients des biais de fonctionnement du service.
- Relisez, analysez et vérifiez toujours les résultats générés par l'IA, en les comparant avec d'autres sources.
- Interrogez-vous sur le service d'IA utilisé, notamment l'origine de l'éditeur du service, la transparence des sources d'apprentissage du dispositif, et la position de votre établissement sur ce service (entité en charge des systèmes d'information, de la sécurité informatique, etc.).

Principe 3 - Déclarer l'utilisation d'une IA : usages intègres et transparents

Le fait de déclarer l'utilisation d'une IA accroît la transparence, contribue à maintenir le lien de confiance et est une garantie d'éthique professionnelle, même lorsque son utilisation est minimale.

Les utilisateurs sont tenus de respecter les règles et principes gouvernant l'intégrité professionnelle, intellectuelle et scientifique, notamment l'interdiction du plagiat.

- Vous êtes responsable des contenus que vous diffusez. Une IA peut générer des éléments non originaux et protégés notamment par le droit d'auteur.
- Faites clairement apparaître sur le travail réalisé (production de texte, image, code, traduction, traitement de données...) la mention d'assistance, même minimale, de l'IA ; par exemple : « Cette synthèse a été produite en partie à l'aide de Mistral AI ».

Principe 4 – Garantir la protection et la confidentialité des données : usages sécurisés

Afin de préserver notre sécurité, notre souveraineté, ainsi que notre patrimoine scientifique, et de se conformer aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est indispensable de se questionner sur le degré de sensibilité des informations communiquées aux services d'IA. Toutes données soumises à un service d'IA peuvent être potentiellement intégrées à la base de connaissance de l'outil et réutilisées afin de répondre à des demandes d'autres utilisateurs.

Utilisez uniquement des informations non confidentielles, qui peuvent être rendues publiques.

- Ne communiquez pas de données personnelles ou sensibles, y compris les vôtres ou celles de vos collègues, des étudiants ou des usagers.
- Ne communiquez pas de données protégées par le droit de la propriété intellectuelle ou industrielle.
- Ne communiquez pas de données confidentielles liées à l'exercice de vos fonctions (p.ex., les données issues de la recherche dans le cadre professionnel ou d'un stage en entreprise pour un étudiant) ou liées au secret des affaires des acteurs avec lesquels vous interagissez.
- Préférez des services d'IA dont l'hébergement est maîtrisé localement (i.e., IA souveraines locales, nationales ou européennes).

Ce document énonce des principes généraux d'utilisation des outils d'IA. Il conviendra de s'assurer que l'utilisation des outils d'IA est autorisée par, selon la situation : l'enseignant responsable du cours, le supérieur hiérarchique, les collaborateurs et membres des équipes ou les destinataires des documents.

Cette charte sera complétée par des actions d'accompagnement au sein des établissements, pour tous les usagers.